



## **Cent septième session de l'OIM**

### **Débat Général**

**Genève, le 5 décembre 2016**

**Intervention de Son Excellence Monsieur Apolinário Jorge Correia,  
Ambassadeur et Représentant Permanent de la République d'Angola**

**Monsieur le Président,**

Je vous remercie pour m'avoir donné la parole et vous félicite pour votre élection et pour la clairvoyance avec laquelle vous conduisez les débats de la présente session.

Nos félicitations vont également à toute votre équipe nouvellement élue et nous remercions Monsieur le Directeur Général et le secrétariat général pour la documentation mise à disposition.

La République d'Angola appuie la déclaration faite par le Ghana au nom du Groupe Africain.

**Monsieur le Président,**

Lors de son établissement, il y a 65 ans, la Constitution de l'OIM a reconnu que l'octroi, à une échelle internationale, de services de migration est souvent requis pour assurer le déroulement harmonieux des mouvements migratoires dans le monde et pour faciliter, dans les conditions les plus favorables, l'établissement et l'intégration des migrants dans la structure économique et sociale du pays d'accueil.

Pour ce, l'OIM a considéré que la migration internationale inclut également celle de réfugiés, de personnes déplacées et d'autres personnes contraintes de quitter leur pays et qui ont besoin de services internationaux de migration et que par conséquent il était nécessaire de promouvoir la coopération des Etats et des organisations internationales en vue de faciliter les migrations de personnes désireuses de partir pour des pays où elles pourront, par leur travail, subvenir à leurs besoins et mener avec leurs familles une existence digne dans le respect de la personne humaine.

Dans ce contexte, il est évident que la migration peut constituer un vecteur catalyseur de la création de nouvelles activités économiques dans les pays d'accueil et que cela est susceptible de créer des conditions économiques, sociales et culturelles favorables dans les pays en développement dont les besoins doivent être pris en considération en matière de coopération et d'autres activités internationales relatives à la migration.

**Monsieur le Président,**

En sa qualité de membre à part entière du Conseil de l'OIM, la République d'Angola est de l'avis que l'OIM devrait clairement être indiqué comme l'organisation leader mondial en matière de migration internationale y compris dans le système des Nations Unies.

Par son professionnalisme, son dynamisme et son efficacité dans ses actions sur divers terrains à travers le monde, il n'y a aucun doute, que l'OIM a largement démontré son leadership dans la gestion des crises migratoires internationales et il ne peut y avoir de honte à le reconnaître et à l'assumer comme tel.

### **Monsieur le Président,**

Le monde est traverse un moment critique de son histoire et son avenir est plus que vulnérable notamment à cause de l'émergence et du développement des idéaux extrémistes et xénophobes.

Nous remercions Monsieur le Directeur Général de l'avoir bien souligné dans son rapport d'hier matin à la plénière de cette session et d'avoir fait le constat que plus de 65 millions de personnes à travers le monde ont été forcées de quitter leurs foyers et que des milliers d'individus meurent chaque année en mer en fuyant la guerre tandis que ceux qui empruntent les voies terrestres sont bloqués par des frontières fermées.

Effectivement, la question des migrations est très complexe et nécessite une politique de coopération internationale intégrée qui devrait être la pierre angulaire du Pacte Mondial qui sera mis en place à la suite de la Déclaration de New-York.

Les flux de réfugiés et des migrants à l'intérieur du continent africain ont été négligés et oubliés pendant des décennies.

Nous souhaitons exprimer notre vœu à Monsieur le Directeur Général de veiller en sorte que l'Afrique soit concrètement associée à toutes les étapes qui conduiront à la finalisation du Pacte Mondial en 2018.

Je vous remercie